

Télégramme de Jean Chauvel à Christian Pineau sur le projet britannique de réduire ses effectifs stationnés en Allemagne (Londres, 13 février 1957)

Légende: Le 13 février 1957, au lendemain d'une entrevue avec John Selwyn Lloyd, ministre britannique des Affaires étrangères, Jean Chauvel, ambassadeur de France à Londres, adresse un télégramme à Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, dans lequel il l'informe du projet du Royaume-Uni de réduire ses effectifs stationnés en Allemagne. Selon John Selwyn Lloyd, le gouvernement britannique s'attend à la compréhension de ses partenaires. En cas de désaccord, des grandes difficultés en résulteraient. En contrepartie, le gouvernement britannique propose néanmoins des mesures d'intégration des forces de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et rappelle son idée de faire de cette organisation une «véritable alliance».

Source: M. Chauvel, ambassadeur de France à Londres, à M. Pineau, ministre des Affaires étrangères: Londres: 13 février 1957, T. nos 807 à 814. Priorité absolue. Réservé. Diffusion restreinte. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1957, Tome I, 1er janvier-30 juin. Paris: Imprimerie nationale, 1990. Numéro du document 133. pp. 241-243.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_jean_chauvel_a_christian_pineau_sur_le_projet_britannique_de_reduire_ses_effectifs_stationnes_en_allemande_londres_13_fevrier_1957-fr-46aade3a-2814-4795-801c-16d7b7f6a18f.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

cher à les résoudre par des efforts conjoints ». « Les intérêts légitimes de la France et de l'Angleterre, a assuré le ministre des Affaires étrangères soviétique, seront sûrement compris par le peuple et le gouvernement soviétiques si les gouvernements français et anglais montrent l'esprit de compréhension voulu pour les intérêts de l'Union soviétique ».

Enfin, M. Chepilov a donné le point de vue soviétique sur la question algérienne, dans un passage dont j'ai donné la traduction dans mon télégramme n° 648 ⁽¹⁾.

133

M. CHAUVEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 807 à 814. Priorité absolue. *Londres, 13 février 1957, 18 h. 45.*
Réservé. Diffusion restreinte.

(Reçu : 19 h.)

M. Selwyn Lloyd vient de me donner sur les projets anglais concernant les forces affectées à la défense du continent européen les prévisions suivantes :

Les effectifs *stationnés en Allemagne*, actuellement de 77.000 hommes, seraient réduits à 50.000 hommes.

Le dispositif comprendrait :

1. Un état-major de corps d'armée;
2. Trois états-majors de division tactique;
3. Un groupement blindé à base de trois régiments blindés;
4. Cinq groupements tactiques comportant chacun un groupe d'artillerie et un régiment blindé.

En outre seraient stationnés en Angleterre un état-major de division et deux brigades supplémentaires prêts à rejoindre le territoire allemand par avion, leur équipement étant maintenu en Allemagne.

La mise en application de cette réforme serait échelonnée au cours des années 1957-1958 et harmonisée avec la progression de la constitution des forces allemandes. Aucune grande unité ne serait supprimée avant le dernier trimestre de 1957 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Analysé ci-dessus sous le n° 106 (note). En dépit des promesses faites par Khrouchtchev à Maurice Dejean, ambassadeur français à Moscou, l'intervention de Sobolev, représentant soviétique à la commission politique des Nations Unies, avait été peu satisfaisante pour la France. La presse soviétique avait publié les premières nouvelles du débat, donnant un résumé du mémorandum déposé par les pays afro-asiatiques, critiquant la conception du ministre des Affaires étrangères français, Christian Pineau, sur le problème algérien, citant des passages du discours du délégué syrien sur le caractère international du problème algérien (télégramme de Moscou n° 503, du 6 février, non reproduit).

⁽²⁾ Le 14 février, lord Hood effectuait au Conseil de l'U.E.O. la communication prévue sur la diminution des forces britanniques du continent (télégramme de Londres n°s 847-848 du 14 février, non retenu).

Commentant ces indications, le secrétaire d'État m'a dit qu'il représenterait au Conseil allié du 26 la nécessité impérieuse pour l'Angleterre de défendre son économie et sa monnaie et, pour l'Alliance, de faire en sorte que chacun de ses membres ait une situation économique et financière saine. Il a ajouté que les réductions des dépenses militaires s'étendraient à l'ensemble des territoires où des forces britanniques se trouvent actuellement implantées.

Le gouvernement britannique s'attendait à la compréhension de ses partenaires. Au cas où un accord lui serait refusé, il en résulterait de grandes difficultés et en Angleterre un sentiment de rétraction par rapport à l'Europe.

À l'inverse, M. Selwyn Lloyd se propose, en contrepartie des réductions auxquelles le gouvernement britannique se voit contraint, de proposer des mesures d'intégration des forces de l'U.E.O. Il m'a parlé notamment de la possibilité d'aviation supersonique de l'Union et de quelque chose d'équivalent concernant les engins téléguidés. Ces idées chez lui ne sont pas nouvelles. J'ai déjà signalé il y a quelque temps son idée de faire de l'U.E.O. ce qu'il appelle une « véritable alliance ».

J'ai demandé au ministre si le plan dont il m'exposait les données avait été approuvé par le général Norstad. Il m'a répondu qu'il pensait que le commandant en chef n'avait pu prendre connaissance complète d'un plan qui avait été arrêté aujourd'hui même en fin de matinée. Officiellement consulté, il répondrait que dans la limite des effectifs demeurant disponibles, les dispositions prévues lui semblaient les meilleures.

Quant à la suite de l'opération, le gouvernement britannique ne voit pas encore très bien comment elle se développera. Il attend de la réunion du 26 un *nihil obstat* du Conseil. Le gouvernement britannique considère en effet qu'aux termes du deuxième paragraphe de l'article 6 du protocole II du traité de Bruxelles⁽¹⁾, il s'est seulement engagé à ne pas retirer ses forces si la majorité des Hautes parties contractantes s'y opposait. C'est donc de cette majorité qu'il escompte un acquiescement. Bien entendu, le Conseil de l'U.E.O. aura connaissance, lorsqu'il se réunira, de l'avis du général Norstad. Ce qui demeure plus incertain, c'est la conjugaison des délibérations de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O. Si le Conseil de l'O.T.A.N. délibère et conclut avant le 26, tout ira bien, mais il est possible que ledit Conseil demande à poursuivre cette délibération au-delà de la réunion des ministres de l'U.E.O. Le gouvernement britannique pense qu'il se présenterait alors dans de meilleures conditions à l'O.T.A.N., s'il avait derrière lui le *nihil obstat* de l'U.E.O.

⁽¹⁾ Protocole du 23 octobre 1954. Ce paragraphe stipulait que la Grande-Bretagne s'engageait à ne pas retirer ses forces du continent contre le désir de la majorité des Hautes parties contractantes, qui devraient prendre leur décision en pleine connaissance du point de vue du Commandant suprême des forces en Europe. Mais il indiquait aussi qu'au cas où le maintien des forces britanniques sur le continent européen ferait peser une charge trop lourde sur les finances extérieures du Royaume-Uni, la Grande-Bretagne prierait le Conseil de l'O.T.A.N. de reconsidérer les conditions financières de ce maintien (*Année politique 1954*, p. 668).

13 FÉVRIER 1957

243

M. Selwyn Lloyd enfin pense que le gouvernement britannique prendra l'initiative d'inviter à la réunion du 26 les ministres de la Défense nationale. Il a connaissance des intentions allemandes et néerlandaises de faire participer à la réunion le chef des départements militaires. Il estime donc que mieux vaut étendre une invitation formelle à ceux de chacun des pays membres.

Les indications qui précèdent n'ont été données aujourd'hui qu'à moi seul. Elles doivent donc être considérées comme strictement secrètes jusqu'aux séances de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N. qui auront lieu demain.

Prière de communiquer d'urgence à la présidence du Conseil et au ministère de la Défense nationale⁽¹⁾.